

10

HAUTS-DE-FRANCE

Collectivités & Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

> *Points de RepèrESS*



Mettant l'accent sur la coopération entre acteurs divers au service du développement des territoires, explorant de nouvelles formes d'activités et d'emplois, expérimentant de nouvelles formes de gouvernance, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014.

La pertinence de l'approche des PTCE, et plus largement des démarches de coopération économique territoriale, en milieu urbain comme en milieu rural, face aux défis actuels de nos sociétés, est de plus en plus partagée. En témoigne la relance d'une politique nationale de soutien aux PTCE en 2021, se traduisant notamment par un appel à manifestation d'intérêt permanent.

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour contribuer à l'émergence et au développement de ces démarches. Sans aucun doute précurseurs de nouveaux modes de développement socio-économiques, les PTCE sont un partenaire important des collectivités, pour le développement de projets au service des transitions, territorialisés, multi-acteurs, contribuant à la structuration de filières ou d'écosystème territorial.

Mars 2025

Ce document fait suite à la rencontre du 15 novembre 2022 organisée à Carvin avec la CRESS Hauts-de-France autour de la thématique : « **Les collectivités locales au cœur des dynamiques de coopération territoriale** ».



1 PTCE, de quoi parle-t-on ?

Le terme de PTCE, né en 2009, est issu de la volonté de mettre en évidence des pratiques existantes, mais peu connues et non reconnues. Il est issu d'une démarche de recherche-action associant le Labo de l'ESS, les CRESS, le COORACE, le Mouvement pour une Economie Solidaire (MES), le RTES ainsi qu'une vingtaine d'acteurs se reconnaissant dans cette approche et des chercheurs. Les PTCE ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014 :

“Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.”

Article 9 loi sur l'ESS 2014

- P** **Pôle** : Regroupement d'entreprises de l'ESS, avec d'autres entreprises, en lien avec des collectivités, centres de recherche, établissements d'enseignement...
- T** **Territorial** : Renvoyant à la notion de proximité, dont les périmètres sont variables, et répondant à un besoin du territoire, bassin de vie ou intercommunalité, et favorisant son attractivité, considérant le territoire comme un lieu de richesses matérielles et immatérielles, un capital à faire "fructifier"
- C** **Coopération** : Impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, des outils de mutualisation de moyens et de compétences, un coportage d'activités économiques, et un décloisonnement au travers de l'ESS entre collectivités, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS, dans une stratégie commune et continue.
- E** **Économique** : Sur un principe de mixité entre acteurs, d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), en faveur de projets économiques et sociaux innovants (socialement ou technologiquement), tous secteurs ou filières, et porteurs d'un développement local durable

2 Pourquoi soutenir et travailler avec un PTCE ?

- ▶ **Pour contribuer à la création d'activités et d'emplois non délocalisables sur le territoire, voire à la relocalisation d'activités**

Porté par la structure PHARE et soutenu par la **Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole**, le PTCE Auton'Hommes rassemble plusieurs acteurs majeurs du Valenciennois et du Cambrésis leur permettant, notamment, de répondre aux marchés publics. En développant le « faire ensemble » plutôt que la mise en concurrence permanente pour répondre à ces marchés, le PTCE a permis de développer le chiffre d'affaires des membres, évitant ainsi des difficultés économiques et financières qui les auraient tous impactées.
- ▶ **Pour faciliter le changement d'échelle par le décloisonnement entre acteurs de l'ESS et autres acteurs économiques**

Sous l'impulsion de l'AMI piloté par le **Département de la Somme**, le PTCE d'Amiens Métropole "Une ville idéale" s'est constitué autour d'une volonté commune : fédérer tous les acteurs du territoire amiénois sous la bannière d'une dynamique collective. Le financement d'un poste d'animateur de ce collectif a permis d'aller « frapper à toutes les portes », aussi bien auprès des structures de l'ESS, des structures privées lucratives que des acteurs publics. En 2023, ce collectif compte environ 40 structures (membres actifs, partenaires opérationnels, financeurs,...).
- ▶ **Pour permettre la structuration de fonction d'ingénierie de développement, et des fonctions stratégiques de structuration et de prospective**
- ▶ **Pour renforcer la lisibilité des acteurs**

Face à un manque de visibilité et de lisibilité de l'offre de biens et de services portée par les structures de l'ESS, et en partenariat avec la **Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin**, le PTCE Emergence Hénin-Carvin a été créé. Ce collectif a permis de rassembler les acteurs économiques existants afin de co-construire des projets communs, de se faire connaître du grand public et de développer l'ESS sur un territoire peu doté en emplois et en activités économiques sociales et solidaires.
- ▶ **Pour encourager la participation citoyenne**
- ▶ **Et pour contribuer à la dynamique d'un réseau national**

La charte des PTCE

La charte des PTCE de 2014, actualisée en juillet 2021, marque le ciment d'une culture d'intervention commune. Elle est aujourd'hui le point de référence pour la communauté des PTCE, unis dans leur diversité et leur volonté partagée d'agir en faveur d'un développement économique durable et solidaire des territoires. Les collectivités peuvent inciter les acteurs de leur territoire à signer la charte des PTCE.

Compte tenu des aspects multidimensionnels des PTCE, tous les niveaux de collectivités sont concernés par les PTCE. Les collectivités peuvent intervenir aux différentes étapes du projet: gestation, émergence, développement, consolidation, en fonction des activités développées par les pôles et des compétences des collectivités. L'une des fonctions essentielles des PTCE est celle de l'animation, qui reste difficile à financer dans la durée.

Les régions ont un rôle important pour inscrire le soutien aux PTCE dans leur politique de développement économique. La **Région Hauts-de-France porte notamment le dispositif Accélérateur de Coopérations Territoriales Economiques (ACTE)**. Ce dispositif est à destination des entreprises de l'ESS, les EPCI (à fiscalité propre) de + de 15 000 habitant.e.s ou regroupements d'EPCI, ou encore un acteur territorial reconnu par l'EPCI concerné pour porter la démarche de coopération. Il vise à soutenir des projets de coopérations multi-acteurs (collectivités, entreprises, acteurs de la recherche...), quel que soit leur niveau de maturité, en vue de créer de nouvelles activités économiques, de nouveaux services sur les territoires et de répondre à des besoins non couverts. La subvention est comprise entre 15 000 et 60 000€ selon les besoins et le niveau de maturité du projet et limitée à 50% des dépenses éligibles. Chaque projet présenté doit donc bénéficier d'une part d'autofinancement et/ou de cofinancements publics et/ou privés. Les projets de coopération développés dans les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent bénéficier d'une bonification sous forme de taux d'intervention de la Région plafonné à 60% des dépenses éligibles.

L'inscription des PTCE dans les différents schémas régionaux (SRDEII, SRADDET, Programmes opérationnels régionaux (POR) des fonds structurels européens...) peut également faciliter l'engagement des autres niveaux de collectivités auprès des PTCE.

Les départements interviennent par le biais de leurs politiques sectorielles relatives à la solidarité et à l'insertion, mais aussi de par leurs compétences en matière de solidarité territoriale et d'appui aux territoires.

En 2022, le Conseil Départemental de la Somme a lancé un AMI "Soutien à l'émergence des Pôles Territoriaux de Coopération Economique", permettant à 2 dynamiques naissantes d'être accompagnées et financées afin d'appuyer leur émergence. Face à un manque de structuration des acteurs de l'ESS, de coopération entre les acteurs de l'ESS et les acteurs publics, et en réponse à la feuille de route du Conseil Départemental, cet AMI a permis d'ancrer de nouveaux collectifs, notamment via le financement d'une fonction d'animation.

Les intercommunalités sont des partenaires importants des PTCE, que ce soit par le biais de leur politique de développement économique et d'attractivité, ou de leurs autres politiques thématiques selon les compétences des PTCE (tourisme, politique de la ville, numérique, collecte et gestion des déchets, ...).

« Fin 2020, en recherchant un porteur de projet capable de gérer le garage solidaire pour lequel un bâtiment relais a été construit, notre Communauté d'Agglomération a lancé une mission de développement de l'ESS. Les acteurs rencontrés ont appris à se connaître et ont pris conscience que l'union fait la force. Avec l'appui du RTES et du Labo de l'ESS, nous avons expliqué ce qu'était un PTCE et accompagné les associations qui voulaient se lancer dans cette aventure. Emergence Hénin-Carvin a été reconnu en juillet 2021 PTCE émergent. L'Association Développement Durable Solidaire (ADDS) de Montigny-en-Gohelle a accepté de le porter. 7 associations composent aujourd'hui le PTCE. La CAHC accompagne cette dynamique et renforce sa politique en faveur de l'ESS. » - François Theret, vice-président en charge du développement économique et élu référent de l'ESS à l'agglomération d'Hénin-Carvin.

Les communes sont des partenaires de proximité, importantes pour la mise en réseau et la mobilisation d'élu.e.s.

Propriétaire d'une ancienne école d'art, la **Ville de Calais** a fait appel au PTCE Anima pour rénover ces bâtiments via des Ateliers de la citoyenneté (ADLC), un chantier d'insertion qui porte le pôle. Initialement engagé sur la problématique de la revitalisation des centre-villes, le PTCE Anima Grand Calais développe des initiatives multi-filières sur le territoire de l'agglomération. Porté par un collectif informel de 25 structures ESS, il œuvre au développement d'une économie sociale de proximité et a été lauréat de la Phase 1 de l'AMI PTCE Emergents en juillet 2021.

Deux projets sont à l'étude : l'aménagement de la place Albert 1er dont il faut repenser les usages depuis le déplacement de la gare routière, et la transformation d'une friche industrielle en centre-ville en Maison des Artistes et Artisans d'Art.

AMI permanent de l'Etat "PTCE émergents"

Après deux saisons d'appels à projets (2013 et 2016) lancés par l'Etat, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « PTCE émergents » a été lancé en mai 2021, permettant à 108 projets de bénéficier d'un bouquet de services (accompagnement, conseils...) pour se développer. 15 lauréats se sont vus octroyer un financement de 100 000 euros sur une durée de deux ans. Cet AMI a été renouvelé en 2022 de façon permanente par Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, afin de consolider la dynamique nationale de soutien aux PTCE.

4

Comment soutenir et s'appuyer sur un PTCE ?

- ▶ Aider au repérage, à la mise en lien entre acteurs et à la compréhension du territoire et de ses orientations
- ▶ Apporter du conseil et de l'ingénierie, accompagner le PTCE sur les volets technique et administratif (la réciproque pouvant aussi être vraie...)

La **Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole**, au delà d'un soutien financier au démarrage, a eu un rôle important de mise en lien avec les différents acteurs du territoire et services de la collectivité en fonction des thématiques du PTCE.

Lauréat PTCE depuis janvier 2023, Noeux Environnement est accompagné par la **Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane** sur différents besoins (recrutement, mise en réseaux, marchés,...) et sur leur projet de développement de « site démonstrateur de la transition écologique et solidaire et de l'alimentation durable ». L'Agglomération apporte un soutien technique (recherche de financement, participation aux COPIL, structuration du projet, lien avec les partenaires,...) et financier (subvention de 100000€ pour l'aménagement de ce site).

- ▶ Aider au fonctionnement, avec des financements dédiés par exemple à l'animation des pôles et inscrits dans le temps (convention pluriannuelle d'objectifs par exemple)
- ▶ Faciliter l'accès au foncier (repérage d'opportunité foncière, portage de l'investissement immobilier, mise à disposition de locaux ou terrains,...)
- ▶ Aider à l'investissement, que ce soit pour du matériel mutualisé, des locaux,...

La **Communauté de Communes de la Région d'Audruicq** saisit en 2010 l'opportunité d'acquérir un espace agricole vacant et son bâti, au cœur du territoire. Elle décide d'y installer un centre de ressource et d'appui à la structuration d'un système alimentaire local, le PTCE Ecopôle alimentaire de la région d'Audruicq. La plateforme Terre d'Opale, plusieurs exploitations agricoles familiales et 3 jardins de Cocagne sont impliqués dans cette activité lancée par les Anges Gardins. Le projet s'établit rapidement au plan politique et s'intègre à différents schémas de coopération territoriale impliquant tour à tour Etat (Pôle d'excellence rurale), Région, Département et Pays.

PTCE et SCIC

Plusieurs PTCE ont adopté la forme juridique de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), qui permet de réunir autour d'un projet d'intérêt collectif plusieurs types d'acteurs (dont des collectivités). La collectivité peut entrer au capital de la SCIC. Plus d'informations : **Points de Repère du RTES n°3 "Les SCIC et les collectivités"**.

- ▶ Faire appel aux biens et services proposés par le PTCE (dans le cadre de DSP, de marchés publics,..), ou au savoir-faire et à l'ingénierie des PTCE en matière de coopération

Pour aller plus loin



Le site du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance www.economie.gouv.fr/ptce-saison-3-relevance



Les Chambres Régionales de l'ESS demeurent les principales portes d'entrée sur le territoire www.ess-france.org



Le site du Labo de l'ESS avec la Charte des PTCE www.lelabo-ess.org/ptce



L'étude du RTES "Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE" - 2016 www.rtes.fr/les-roles-des-collectivites-ptce



Le portail de l'ESS en Hauts-de-France : Actualités, Bourse d'emplois, Événements, Outils financiers, Appels à projets... www.esshdf.org

Le RTES et la CRESS vous accompagnent

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) réunit aujourd'hui près de 200 collectivités qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. **Créateur de liens**, il met en relation les collectivités qui se retrouvent face à des questionnements, difficultés ou enjeux similaires dans la construction ou la mise en place de leurs politiques d'ESS. **Lieu ressource**, il capitalise les expériences de ses collectivités adhérentes, en favorise le transfert, forme et informe les élus et techniciens. **Force de proposition**, il porte la voix de ses adhérents pour renforcer l'appui des politiques publiques en ESS aux niveaux local, national et européen.

Plus d'informations sur www.rtes.fr

La **Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire** (association loi 1901) est l'organisation qui fédère les entreprises, fédérations et syndicats d'employeurs de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales). Elle est reconnue par la loi et les acteurs.rice.s de l'ESS comme devant assurer sa promotion et son développement en région. **La CRESS appuie les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans d'actions en faveur de l'ESS.**

Plus d'informations sur www.cresshdf.org